



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2026

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 9 juin 2026

Les actionnaires de la société ARTEA sont informés de la mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte (l'« Assemblée Générale ») qui se tiendra le 30 juin 2026, à 18 heures, au 20 rue des deux Gares – 92500 Rueil Malmaison.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le projet du texte des résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) N° 62 du 25 mai 2026 et mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.groupe-artea.fr/investisseurs/assemblees-generales/>).

L'avis de convocation rectificatif sera publié au BALO le 15 juin 2026 ainsi que dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes ».

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au lieu de la direction administrative de la société (20 rue des deux Gares – 92500 Rueil Malmaison) pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée Générale.

Tous ces documents sont également publiés sur le site internet de la société <http://www.groupe-artea.fr/investisseurs/assemblees-generales/>.